

# Bibliothécaire départemental : un métier en mutation | Livres Hebdo



Par Véronique Heurtematte, le 16.09.2019 à 21h49 (mis à jour le 16.09.2019 à 22h01)

JOURNÉES D'ÉTUDE

## Bibliothécaire départemental : un métier en mutation



ENTRÉE DU CONGRÈS DE L'ABD 2019 - PHOTO VÉRONIQUE HEURTEMATTE / LH

Les 33<sup>èmes</sup> Journées d'étude de l'Association des bibliothécaires départementaux, organisées du 16 au 18 septembre à Grenoble, ont exploré les évolutions du métier.

Quel est aujourd'hui le métier de bibliothécaire départemental ? C'est cette question qu'a choisi d'explorer l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD) lors de ses 33<sup>èmes</sup> journées d'étude, organisées à Grenoble du 16 au 18 septembre.

"La question centrale pour les bibliothécaires départementaux est celle du transfert des connaissances, a souligné Anne-Marie Bock, coprésidente de l'ABD, lors d'une table, lundi 16 septembre. Aujourd'hui, notre réseau a atteint une certaine maturité. Il attend de nous que nous partagions nos compétences managériales et que nous élaborions des programmes pour les bibliothécaires permettant de former des formateurs. Or, dans ce domaine, nous, bibliothécaires départementaux, sommes encore dépourvus".

La présentation par Clémence Desrue des principaux éléments de son mémoire réalisé en 2018 lors de sa formation de conservateur à l'enssib (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) sur les réticences à l'évolution du métier chez les bibliothécaires a apporté un éclairage concret sur la manière dont les professionnels vivent ces changements. **76 % des 400 bibliothécaires interrogés ressentent une évolution positive de leur métier**, tandis que 14,9 % ressentent ces évolutions de manière négative.

Dans cette enquête, 150 personnes ont considéré que ces changements étaient "trop demander par rapport à la poste ou la rémunération". D'autres se sont déclarées "pas à l'aise avec la polyvalence des postes à tout-va" ou que "toutes ces évolutions vont trop loin pour moi".

"La polyvalence peut provoquer de l'incertitude et un sentiment d'illégitimité, a relevé Clémence Desrues. A trop se diversifier il y a la crainte de perdre son identité professionnelle. Mais c'est aussi perçu par certains professionnels comme une richesse car le travail au quotidien n'est jamais le même".

Pour aider à lever les réticences au changement, les répondants demandent d'avoir le temps de s'adapter et le droit à l'erreur, pouvoir tester des choses nouvelles sans objectif de réussite immédiate, et plus de communication de la part de leur hiérarchie sur les changements

mis en oeuvre.

Cette problématique entre en résonnance avec l'intention du ministère de la Culture de lancer une réflexion à l'échelle nationale sur les besoins en matière de formation qui associera tous les acteurs du secteur. Mentionné par le ministre de la Culture, Franck Riester, en juin dernier pendant le congrès de l'Association des bibliothécaires de France, ce projet a été confirmé à Grenoble par **Nicolas Georges**, directeur du service du livre et de la lecture du ministère de la Culture. Ce dernier a annoncé la tenue d'assises nationales sur la question au printemps 2020. *"Nous souhaitons que ces états généraux permettent de faire un bilan de l'existant et débouche sur une feuille de route en matière de formation pour les 10 ans à venir"*, a précisé le directeur du SLL. *"Il y a beaucoup d'acteurs sur ce terrain mais pas toujours suffisamment de concertation. Il faut identifier les redondances entre les différents programmes de formation mais aussi les manques"*.

Nicolas Georges a également mentionné l'intention du ministère de convier l'Association des bibliothécaires départementaux à une réflexion en vue d'élaborer un cadre législatif définissant les obligations des conseils départementaux en matière de lecture publique. Contrairement à une idée largement véhiculée, la loi ne leur donne pas actuellement de contraintes dans ce domaine.

*"Sécuriser juridiquement la compétence des départements en ce qui concerne la lecture publique est très important"*, a apprécié Anne-Marie Bock, en réponse à l'invitation du ministère.